

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2018.0147/DC/MEV du 20 septembre 2018 du collège de la Haute Autorité de santé portant suspension de l'habilitation pour l'évaluation externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux

NOR : HASX1830659S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 20 septembre 2018,

Vu les articles L. 161-37 et suivants du code de la sécurité sociale;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-8, D. 312-197, D. 312-201 et D. 312-202;

Vu la procédure d'habilitation des organismes en charge de l'évaluation externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux;

Vu les décisions du directeur de l'ANESM n° 2012001 du 11 mai 2012 et n° D2014-11 du 9 juin 2014;

Considérant l'absence de transmission du rapport d'activité du 2^e trimestre 2018 sur l'Extranesm,

Décide :

Article 1^{er}

L'habilitation pour l'évaluation externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux est suspendue pour les organismes suivants :

- 2IRA, habilité sous le n° H2011-10-836;
- ACTECHANGE, habilité sous le n° H2009-11-321;
- ADYCOS CONSEIL, habilité sous le n° H2011-03-700;
- AKSAY, habilité sous le n° 2011-07-742;
- ALTEO-ST LUC & FLEMING, habilité sous le n° H2013-12-1341;
- ALTERNATIVE GESTION, habilité sous le n° H2014-03-1402;
- AUDIT CONSEIL SOCLUTIONS, habilité sous le n° H2015-03-1711;
- AXES MANAGEMENT, habilité sous le n° H2011-07-767;
- BGE SUD OUEST, habilité sous le n° H2013-10-1316;
- BSA - BUREAU DE SOCIOLOGIE APPLIQUEE, habilité sous le n° H2013-10-1288;
- CAP ATTITUDE, habilité sous le n° H2012-07-1010;
- CENPIC, habilité sous le n° H2010-10-558;
- CHABANNES Nadia, habilité sous le n° H2010-10-553;
- CHASSAGNE David, habilité sous le n° H2017-07-1913;
- CHELIHI Laskri, habilité sous le n° H2014-10-1578;
- CO-AKSION, habilité sous le n° H2012-03-923;
- CO'ADEQUATION, habilité sous le n° H2010-07-488;
- CONCEPT FORMATION CONSEIL, habilité sous le n° H2012-12-1113;
- CONFLUENCES, habilité sous le n° H2012-03-904;
- CONSEIL FORMATION ET STRATEGIE DES CLINIQUES, habilité sous le n° H2012-10-1030;
- CREATIF, habilité sous le n° H2014-07-1562;
- CUSTOS-LUCIDI Marie-France, habilité sous le n° H2009-11-212;
- D2G EVALUATION, habilité sous le n° H2012-03-911;
- DAUGUET Anita, habilité sous le n° H2011-03-695;
- DEGUILHEM Nicolas, habilité sous le n° H2014-12-1654;
- DELPUECH Christine, habilité sous le n° H2012-10-1039;
- DmD Consult, habilité sous le n° H2015-03-1666;

- DOMICILE INNOVATION, habilité sous le n° H2014-10-1596;
- EDISECOURS, habilité sous le n° H2013-10-1293;
- EPIONE CONSEIL, habilité sous le n° H2017-10-1925;
- EVOLUD'HOM CONSULT, habilité sous le n° H2013-12-1335;
- EXA GROUPE, habilité sous le n° H2017-07-1916;
- GALLOTTI Denis, habilité sous le n° H2015-03-1687;
- GARCIA Pascal, habilité sous le n° H2014-07-1548;
- GRANT THORNTON RISK MANAGEMENT, habilité sous le n° H2012-10-1042;
- GUYOT Anne, habilité sous le n° H2011-07-735;
- H-CARE DEVELOPPEMENT, habilité sous le n° H2009-07-095;
- HAUQUIN Pascal, habilité sous le n° H2015-12-1778;
- IDH SANTÉ SOCIAL, habilité sous le n° H2010-12-626;
- IFAC - INSTITUT DE FORMATION D'ANIMATION ET D'ACCUEIL, habilité sous le n° H2012-10-1046;
- INFINITY AUTONOMIE CONSEILS, habilité sous le n° H2015-12-1787;
- INNOVATIO, habilité sous le n° H2014-10-1595;
- LAGEDOR, habilité sous le n° H2009-11-142;
- MILLIASSEAU FLAUNET Francis, habilité sous le n° H2018-05-1962;
- ML'AUDIT, habilité sous le n° H2013-07-1176;
- MONDAY CONSULTANTS, habilité sous le n° H2015-07-1750;
- MSE FORMATIONS, habilité sous le n° H2010-10-532;
- NTSIBA Georges, habilité sous le n° H2015-10-1766;
- OMNIDOM, habilité sous le n° H2017-03-1890;
- OXEO, habilité sous le n° H2016-07-1841;
- PANACEA CONSEIL & FORMATION SANTÉ, habilité sous le n° H2014-10-1619;
- PATRICE HUREL ET ASSOCIÉS, habilité sous le n° H2012-10-1034;
- PENAUQUE Martha, habilité sous le n° H2014-05-1491;
- PERFORMA-SUD, habilité sous le n° H2011-12-878;
- POIGNAULT Harvey, habilité sous le n° H2013-10-1309;
- PORTE PLUME, habilité sous le n° H2013-10-1298;
- PRIN Magali, habilité sous le n° H2009-11-305;
- QUALIS, habilité sous le n° H2017-05-1905;
- RAULT Lydie, habilité sous le n° H2014-05-1477;
- SITTELLE CREATION, habilité sous le n° H2014-07-1551;
- SLG EXPERTISE, habilité sous le n° H2011-07-771;
- SYNJRJY, habilité sous le n° H2012-12-1066;
- TIAMAT CONSULTING, habilité sous le n° H2016-05-1834;
- TORRE Antoinette, habilité sous le n° H2016-12-1868;
- TOUAZI Hakim, habilité sous le n° H2014-10-1581;
- VD CONSEILS, habilité sous le n° H2015-03-1681;
- VF2A, habilité sous le n° H2016-05-1823.

Article 2

La directrice générale de la Haute Autorité de santé est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et au *Bulletin officiel* de la Haute Autorité de santé.

Fait le 20 septembre 2018.

Pour le collège :
La présidente de la Haute Autorité de santé,
Pr DOMINIQUE LE GULUDEC